

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 10 OCTOBRE 2022

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**MUDIFICA DI U TAVULEDDU DI L'EFFITTIVI DI A
CULLITTIVITÀ DI CORSICA**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA
COLLECTIVITÉ DE CORSE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet de vous proposer des modifications du tableau des effectifs, afin de l'adapter à l'évolution des besoins en vue d'opérations de recrutements ou de gestion des effectifs de la Collectivité de Corse.

Il est à rappeler que les créations des postes budgétaires ne se concrétisent pas systématiquement par une hausse des effectifs de la Collectivité.

En effet, les opérations de gestion ainsi que les créations de cadre d'emploi en surnuméraire ne viennent pas augmenter les effectifs ; pas plus que les remplacements des départs à la retraite.

1. Opérations de recrutement

Dans le cadre des opérations de recrutement, il est nécessaire de prendre en compte de nouveaux besoins au sein des services ou la nécessité de procéder à des remplacements :

1.1. Au sein de la DGA en charge des affaires sociales et sanitaires et conformément à la politique de recrutement dans le domaine social et sanitaire, actant que tout départ d'un travailleur social de la DGA doit être systématiquement remplacé, il est proposé de créer :

A la direction de l'action sociale de proximité :

- 1 poste d'assistante sociale PTS Valincu relevant du cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs en remplacement d'un agent ayant bénéficié d'une mobilité suite à une inaptitude à son poste
- 1 poste de chef de service PTS Extrême sud relevant du cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs ou des attachés territoriaux en remplacement d'un départ à la retraite
- 1 poste d'assistante sociale PTS Extrême sud relevant du cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs en remplacement d'une assistante sociale ayant bénéficié d'une mobilité suite à une inaptitude à son poste

A la direction de la protection de l'enfance :

- 1 poste de travailleur social AEMO Pumonte relevant du cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs en remplacement d'une assistante sociale ayant bénéficié d'une mobilité suite à une inaptitude à son poste.

- 1 poste de travailleur social « horaires décalés » AIACCIU relevant du cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs en remplacement d'une assistante sociale ayant bénéficié d'une mobilité.

A la direction de l'insertion et du logement, la convention qui lie la Collectivité de Corse et Pôle Emploi au titre de l'accompagnement global des bénéficiaires du RSA vient d'être renouvelée. Elle prévoit la présence effective de binômes sur l'ensemble des territoires. Or, depuis plus d'un an, deux postes restent vacants malgré les multiples appels à candidature en interne : l'un sur le territoire de Bastia/Moriani et l'autre sur celui de Portivechju. Cela s'explique en partie par la difficulté de pourvoir des postes en mobilité interne au sein des microrégions. Aussi, afin de pouvoir respecter les engagements actés auprès du Pôle Emploi, il est proposé de doubler la procédure de recherche de profils en interne par une procédure en externe.

Dans ce cadre, il est proposé de créer :

- 2 postes de référent accompagnement global des bénéficiaires RSA relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux ou des rédacteurs territoriaux

1.2. Au sein du CESEC, suite à l'infructuosité des appels à candidature en interne depuis plusieurs mois, il est proposé de créer :

- 1 poste d'assistante de direction auprès du secrétaire général du CESEC relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux ou des rédacteurs territoriaux

1.3. Au sein de la DGA en charge de l'aménagement et du développement des territoires, il est proposé de créer :

- 1 poste de technicien de laboratoire en hygiène alimentaire Cismonte, relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux dans le cadre de la pérennisation d'un besoin temporaire devenu permanent

- 1 poste de chef de service « physico-chimie » au sein du laboratoire 2A, relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux ou des ingénieurs en chef territoriaux afin de palier le départ d'un agent suite à une mobilité interne, au regard de la technicité du poste et de la nécessité de recourir à un profil spécialisé.

1.4. Au sein de la DGA en charge des infrastructures de transports et de la mobilité et des bâtiments,

La Direction de la Construction et de la Réhabilitation des Bâtiments a connu une baisse conséquente de ses effectifs. En effet, l'effectif de cette direction a diminué de 43 % si on considère la totalité de l'effectif et de 60 % pour ce qui concerne uniquement les personnels techniques. Or, elle gère actuellement plus de 40 opérations en cours avec seulement 13 agents. Le Chef de service des bâtiments du Cismonte assure actuellement seul les missions du service qui a en charge la réalisation de travaux de construction, rénovation ou aménagement concernant le

patrimoine bâti. Il ne peut être répondu aux sollicitations nouvelles et le démarrage de certaines opérations doit être différé.

Le chargé d'opération a un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la politique bâtiminaire : il participe à la définition de la stratégie et assure la conduite d'opération de la conception (élaboration des marchés, gestion financière, ...) jusqu'à la réception des travaux (contrôle de travaux). Le poste de chargé d'opération n'a pu être pourvu malgré 29 publications internes depuis l'été 2019. Ce recrutement est primordial.

Il est donc proposé de créer :

- 1 poste de chargé d'opération relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux ou des ingénieurs territoriaux au sein de la Direction de la Construction et de la Réhabilitation des Bâtiments

Au sein de la direction des transports et de la mobilité, malgré 8 publications en interne, le poste de gestionnaire des applicatifs transports n'a pu être pourvu et constitue une urgence au vu du déploiement des projets en cours et des obligations réglementaires en vigueur (loi LOM). Ce poste doit assurer l'interface avec la DDSI pour tous les projets applicatifs en matière de transports : Pégase 3, logiciel de comptage DILAX sur les trains, logiciel de graphicage pour les transports terrestres, billettique, information voyageurs, système d'information multimodal, etc. Il est donc proposé de créer :

- 1 poste de gestionnaire des applicatifs transports relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux

Au sein des directions des Investissements Routiers Pumonte et Cismonte, directions territorialisées, chargées de la définition et de la mise en œuvre de la politique d'investissement concernant l'ensemble du réseau routier, il est proposé de créer :

- 2 postes de technicien contrôleur de travaux relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux

En effet, dans le Pumonte, de nombreux départs - retraite et mobilité - pourtant anticipés, n'ont pu être remplacés par la voie de la mobilité interne. La Direction des Investissements Routiers Pumonte ne dispose plus à l'heure actuelle que d'un contrôleur dont le départ en retraite est imminent.

En ce qui concerne le Cismonte, de nombreux départs d'ingénieurs et techniciens n'ont pu être remplacés par la voie de la mobilité interne et peinent à l'être par la voie externe. Depuis le début de l'année, la direction fait face à une 3ème demande de mutation. Parallèlement, un même poste de technicien contrôleur a fait l'objet de 19 publications internes depuis janvier 2021. Dans ce contexte, la Direction des Investissements Routiers Cismonte ne peut plus mener à bien l'intégralité de ses missions.

Le recrutement de 2 techniciens contrôleur des travaux est donc indispensable à l'exercice des missions des Directions.

1.5. Au sein de la DGA en charge du patrimoine de la collectivité, les moyens et la commande publique, il est proposé de créer :

- à la direction des moyens généraux 1 poste d'agent du courrier relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux en remplacement d'un agent ayant bénéficié d'une mobilité interne
- à la direction des moyens roulants, 1 poste de mécanicien relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux en remplacement d'un agent parti à la retraite et ne pouvant être remplacé en interne compte tenu du diplôme exigé. De plus, il est à rappeler qu'une convention de mutualisation des services lie la Collectivité de Corse au SIS 2B pour assurer la maintenance des matériels roulants. Depuis 2019, la flotte du SIS a connu une augmentation significative de près de 12 % de même que la flotte de la collectivité qui a augmenté de 37 % entre 2019 et ce jour.

1.6. Au sein de la DGA en charge de l'éducation, de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la langue corse afin de permettre à deux agents actuellement en poste au sein des établissements d'enseignement (EPLÉ) de bénéficier d'une mobilité au sein des services de la Collectivité, il est proposé de créer :

- 2 postes relevant du cadre d'emploi des agents de maîtrise

1.7 Au sein de la DGA en charge des affaires financières, européennes et des relations internationales, à la direction des affaires européennes et méditerranéennes, des relations internationales et des programmes contractualisés, il est proposé de créer :

- un poste d'instructeur REACT UE relevant du cadre d'emploi d'un poste de catégorie A ou B de la filière administrative ou technique.

En effet, la crise sanitaire due à la COVID-19 a démontré la fragilité de certains équipements de santé par une saturation rapide des systèmes hospitaliers, un manque de connaissance sur l'émergence et la circulation de ce nouveau virus et des moyens de traitement appropriés. Il s'agit donc de renforcer les capacités et l'efficacité du système de santé de Corse et de pouvoir faire mieux face à la crise actuelle et aux défis futurs.

Il est nécessaire d'améliorer la réponse aux situations de crises sanitaires en milieu insulaire et cela passe notamment par le déploiement d'infrastructures, de matériels et de solutions d'urgence adaptées et innovantes. Cela signifie concrètement un soutien étendu aux systèmes de santé, notamment par le financement d'équipements de santé, de médicaments, des dispositifs de dépistage et de traitement, de prévention des maladies et de sensibilisation, de santé en ligne, de fourniture d'équipements de protection, de dispositifs médicaux (y compris respirateurs, masques et autres), pour adapter l'environnement de travail dans le secteur médical et garantir l'accès aux soins.

Un travail a été mené en urgence durant l'été, entre les services de la Collectivité et les établissements de santé pour proposer à la commission européenne l'ouverture d'un axe Santé sur le programme REACT EU de la Corse.

Pourront ainsi être financés des opérations de rénovation (travaux, aménagement de locaux) et équipements structurants des établissements de santé (équipements de pointe, scanner, équipement innovant...), des équipements pour lutter contre la COVID-19 : acquisition d'équipements de protection individuels (masques, gants, ...), d'équipements de désinfection, de dispositifs médicaux (tests, vaccins, ...) de matériaux de protection, d'équipements d'analyse, de respirateurs... à destination des personnels de santé et des malades hospitalisés.

Les bénéficiaires de la mesure seront :

- Etablissements de santé publics et privés,
- Etablissements médico-sociaux publics et privés,
- Autres organismes de santé à but non lucratif, fondations, associations.
- Collectivités territoriales et leurs groupements

Au regard des délais pour consommer les crédits REACT EU (fin 2023), les instructions des dossiers identifiés auprès des établissements de santé devront se faire à l'automne. Etant donné qu'aucun service instructeur n'existe pour cette nouvelle mesure, il est demandé de créer ce poste d'instructeur REACT UE dès à présent.

2. Ajustements et modifications de certaines opérations de recrutement

Dans le cadre des opérations de recrutement, il est nécessaire d'effectuer certains ajustements concernant des postes ayant déjà fait l'objet d'une délibération de votre Assemblée. Ainsi, il est proposé de :

- Procéder à la transformation de l'intitulé du poste de chargé de recrutement au sein de la direction des parcours professionnels, DGA en charge des systèmes d'information, de la communication interne et des ressources humaines, en un poste de chargé du pilotage et du suivi du tableau des effectifs, et créer un cadre d'emploi d'attaché territorial surnuméraire afin de permettre d'ouvrir plus largement les appels à candidature.
- Créer un cadre d'emplois d'attaché territorial surnuméraire afin de permettre d'ouvrir plus largement les appels à candidature.
- Créer un cadre d'emploi d'ingénieur territorial en surnuméraire pour le poste d'adjoint au chef de Rughjoni Aiacciu relevant initialement du cadre d'emploi des techniciens territoriaux afin d'élargir la recherche de profils sur cet appel à candidature.
- Transformer le poste de travailleur social CRIP Cismonte, en un poste d'assistante sociale au sein de la Direction de l'action sociale de proximité relevant du cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs. Le poste initial a été pourvu en interne par une assistante sociale et il s'agit donc de remplacer cette mobilité interne

Il est précisé que les cadres d'emploi surnuméraires seront supprimés dès la clôture de la procédure de recrutement et l'arrivée effective de l'agent.

3. Recours aux alternants

Depuis 2020, le recours aux apprentis constitue un levier important et vertueux à mobiliser dans le cadre de la politique de recrutement de notre Collectivité. En effet, il s'agit d'identifier les métiers dits en tension et de prioriser le recrutement des apprentis sur ces métiers ayant une spécificité de profil en matière de diplôme, de titres requis ou de rareté des compétences. Le but est de proposer un véritable parcours d'intégration dans l'emploi sur des besoins prioritaires identifiés par la collectivité.

Les missions prioritaires à ce jour sont celles relevant des compétences obligatoires de la Collectivité de Corse, notamment dans le secteur social : apprentis préparant un diplôme de technicien en intervention sociale et familiale et d'assistant social.

De plus, en application des nouvelles dispositions de financement issues de la loi de finances pour 2022 (article 122), qui portent à 100 % le financement des frais de formation dans la limite de montants maximaux, pour les contrats signés à partir du 1^{er} janvier 2022, le CNFPT a mis en œuvre un nouveau dispositif de pilotage de sa compétence apprentissage.

Ce nouveau dispositif, qui nécessite un recensement précis de la part des services RH et un nouveau mode de gestion, permet de ne plus supporter le coût de la formation et de libérer ainsi les crédits nécessaires au recrutement d'apprentis supplémentaires

C'est donc dans ce cadre que la création de 6 postes non permanents d'apprentis, qui seront affectés dans les secteurs particulièrement en tension, est proposée.

4. Demandes de changement de filière

En ce qui concerne les agents ayant formulé une **demande de changement de filière**, car occupant des postes dont les missions relèvent d'un autre cadre d'emploi et afin de mettre en adéquation le grade et les fonctions occupées, il est proposé de créer :

- 1 poste relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux
- 1 poste relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs
- 1 poste relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques

Il est précisé que les cadres d'emploi occupés par les agents jusqu'alors seront ensuite supprimés du tableau des effectifs après leur nomination effective.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.